



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié le

Liberté - Égalité - Fraternité

ID : 034-213400062-20230925-D202318-DE



2023-18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Décision modificative du budget - Amortissements

L'an deux mille vingt-trois

Le : vingt-cinq septembre à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 19 septembre 2023

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, Julien GLEIZES, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS : VERMER Josianne

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose :

- suite au passage en M57 du budget principal, les règles d'amortissements des biens imposent un amortissement au prorata temporis.(subventions et équipements)
- Il convient de prévoir l'amortissement des travaux de création des lits macrophytes de la station d'épuration ainsi que les travaux sur les canalisations AEP effectués en 2023

Il convient de procéder à une décision modificative du budget pour prendre en compte cette régularisation des amortissements, selon les modalités suivantes :

- Dépense fonctionnement : chapitre 042 compte 777 : + 667,00
- Dépenses de fonctionnement : chapitre 11 compte 615221 : + 667,00
- Recette investissement : chapitre 10 compte 10226 : + 667,00
- Dépenses investissement: chapitre 040 compte 13911 : + 257,00
- Dépense investissement chapitre 040 compte 13913 : + 410,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le




A circular blue stamp of the Municipality of Aigne is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE AIGNE' and '1911'.

Le Maire, Yves FRAISSE



A circular blue stamp of the Municipality of Aigne is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE AIGNE' and '1911'.

La secrétaire, Dominique VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.